

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1029

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un collier de perles

Vrai, j'aurais pas cru possible: voici un livre sur «La Suisse», dont tout laisse penser qu'il est plus mauvais encore que le roman de Mademoiselle Salem ou que le factum de Max et Moritz, d'illustre mémoire. *Lettre ouverte aux Suisses*, ça s'appelle, d'un certain Jean-Luc Hennig, qui fut collaborateur de la Radio Romande... Tous les clichés les plus éculés — par exemple cette belle pensée, que contresigneront les aigris et les ratés: «En Suisse, plus on est moyen, plus on atteint la perfection.» Cf. Max Frisch, Friedrich Dürrenmatt, Jean Piaget, C.-G. Jung, etc. «Prenez l'idée minimale, la plus pauvre, la plus consensuelle, la moins dérangeante, la moins enivrante, vous êtes sûr qu'elle est suisse.» Cf. Jean Ziegler, ou dans un autre domaine Frank Martin ou Arthur Honegger.

Disons toutefois à la décharge de Monsieur Hennig: 1. Que Ramuz a eu dit sur notre pays des choses semblables. Il ne reste plus à l'auteur de la *Lettre ouverte* qu'à écrire un nouveau *Samuel Belet*, un autre *Derborence* pour être tout justifié de ses propos. 2. Disons aussi que l'actuelle exposition que propose le Palais de Rumine (*Huit peintres vaudois*), malgré quelques œuvres fortes (Delay), n'est guère de nature à donner tort à J.-L.H...

Au milieu d'un grand nombre d'œuvres qui donnent le plaisir du «déjà vu», les gribouillis d'un certain Ben, accompagnés des inévitables «légendes» de ceux qui ne parviennent pas à s'exprimer par leur art: «*L'art est en danger de mort.*» — eh oui! «*Pas de culture sans touche-pipi.*» — no comment... «*La Suisse n'existe pas.*» — en ce qui concerne la peinture en Suisse romande, Cf. Hesselbarth, Kaiser, Lecoultre, Sarto, Stehli — je m'excuse auprès de ceux que j'omets

et particulièrement auprès des dames. «*Si seulement j'étais une vache et pas un artiste.*» — ici, on ne peut que compatir et partager les regrets de «l'artiste». J'ajouterai qu'un magnifique phallus en érection — il y a quelque mérite en pareil lieu — relève le niveau de la salle. Mais laissons là ces misères et parlons plutôt du beau roman de Mireille Kuttel: *Un Balcon sur la mer.*

J'avoue avoir eu quelque peine à m'y mettre. Un collier de perles dont chaque perle est plaisante, mais dont le fil est ténu. Et puis peu à peu, le récit s'organise — et songeant à d'autres romans, peut-être plus «construits», j'ai pensé à la nouvelle maison que se construisent les parents de l'héroïne, auprès de laquelle «le "trullo" déserté à quelques mètres de là, faisait figure de parent pauvre, mais une âme continuait de l'habiter.»

C'est cela: le livre de Mireille Kuttel a

une âme, ce que beaucoup d'autres livres plus opulents n'ont pas toujours.

De quoi s'agit-il? De deux sœurs, Luisa dite Lu, et Rosa, son aînée — deux Italiennes du Mezzogiorno, illettrées, qui viennent, comme tant d'autres, tenter de survivre en Suisse. Tentative réussie: l'aînée fait la connaissance d'un Argovien, Maurice Wenger, qui l'épouse. La cadette trouve une place chez un infirme, mais quand meurt accidentellement sa sœur, laissant derrière elle un petit garçon, elle deviendra la seconde femme de son beau-frère.

L'inverse, en somme, de ce très beau livre de Georges Haldas, *Une Maison en Calabre*, où l'on voit des Suisses se rendre en Italie. Mais dans les deux livres, un don de sympathie, qui fait que presque tous les personnages, les Italiens comme les Argoviens, émettent leur douce petite lumière. Tout est dans les détails — les perles du collier! — mais ces détails finissent par composer un tout merveilleux, et par moments très émouvant. ■

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Des problèmes inventés

(fb) Nous avons présenté dans ces colonnes l'idée d'une initiative populaire en vue d'un Grand conseil genevois composé de 50 femmes et 50 hommes élu-e-s au scrutin proportionnel (DP 1023). Il vaut la peine de revenir sur certaines réticences à l'égard de cette proposition.

La chroniqueuse politique du *Journal de Genève*, Françoise Buffat, estime que cela conduirait à une «*aberration*»: il suffirait que, par exemple, des «*électeurs mal embouchés*» boycottent les listes de femmes pour que celles qui seront élues aient un nombre de suffrages «*dix fois, voire 100 fois*» inférieur à celui de leurs collègues masculins. «*La légitimité démocratique de ces femmes députées n'aurait pas le même poids que celle des messieurs*», écrit-elle.

Dans notre proposition, nous avons précisément cherché à écarter un tel reproche en rendant obligatoire le vote pour une liste masculine et une liste

féminine; un vote unisexe aurait donc été considéré comme nul. Paradoxalement, la réflexion sur l'objection de Françoise Buffat amène à la conclusion qu'une telle précaution (qui, objectivement, est désagréable) est inutile. Car qui préférerait pénaliser le parti de son choix en ne lui attribuant que la moitié des suffrages en jeu? Pour que les candidates ne recueillent que 10 fois, voire 100 fois moins de voix que les hommes, il faudrait que 100% des hommes et 90% (voir 99%) des femmes votent exclusivement pour des listes masculines...

Au demeurant, la crainte qu'un nombre de suffrages inférieur ne nuise à la légitimité démocratique méconnaît les mécanismes de la répartition proportionnelle. Pour donner un exemple tiré des résultats des élections 1987 du Grand conseil: le parti socialiste a remporté 21 élus et le parti radical 13; ces derniers ont tous (à la seule exception de Guy-Olivier Segond, candidat au Conseil d'Etat) recueilli moins de suffrages individuels que chacun des 15 «viennent ensuite» du PS. Sont-ils illégitimes pour autant? L'inégalité, on le voit, est d'abord dans la tête de celles et ceux qui le veulent bien...

ici et là

Journée de la femme, le 8 mars 1991 à la Maison de la femme, av Eglantine 6 (1006 Lausanne, tél.: 20 04 04). 17.30 heures: Femmes et hommes — quel féminisme aujourd'hui? 20 heures: Prenons place, Mesdames! A propos des initiatives fédérales «Conseil national 2000» et «Femmes et hommes — pour l'égalité sociale et politique».